

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 482



SAISON 2019-2020

*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

BUREAU.....	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION FEMININES	4
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ...	6
COMMISSION D'APPEL	8

COORDONNÉES DISTRICT

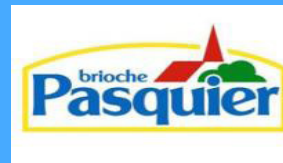
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



BUREAU

REUNION DE BUREAU MARDI 16 JUIN 2020

Présents : G. Bouat, H. Giroud-Garampon, M. Mallet, M. Montmayeur, T. Truwant

Excusés : J. Louis, M. Muffat-Joly, J. Raymond

Ordre du jour :

CHAMPIONNAT DE JEUNES U15 ET U17 D2 ET D3 SAISON 2020-2021

Suite à l'arrêt des compétitions et la décision du Comex du 16 avril limitant le nombre de descentes à 1 équipe par poule tout en conservant le nombre de montées prévues, G. Bouat expose la problématique du brassage pour ces deux catégories lors de la première phase.

Le respect strict de l'application de la décision du Comex nous amènerait à des poules avec un nombre d'équipes différent. Afin d'apporter un équilibre entre ces poules la commission sportive demande à augmenter le nombre de montées dans ces deux catégories.

Le Bureau valide la demande de la Commission Sportive sous réserve que la phase 2 reste identique à ce qui est prévu dans nos règlements des championnats jeunes.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

LE MARDI 16 JUIN 2020

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à Monsieur Michel VACHETTA (Membre du Comité de Direction et Président de la Commission d'Appel) suite au décès de sa belle-sœur.

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à Monsieur DAMAIS Alain (Président du club de l'Association Sportive Vezeronce Huert) suite au décès de sa maman.

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES CLUBS

Afin de bénéficier de l'aide du Fonds National de Solidarité (FNS), vous devez vous connecter sur footclubs, accepter la demande et répondre au questionnaire en ligne (en première page, dès la connexion). **Attention si vous refusez, vous ne pourrez plus revenir en arrière.**

Le Président du District a le plaisir de vous informer que le District de l'Isère a abondé ce Fonds National de solidarité à hauteur de 50 000 euros.

Cette aide se décomposera selon les modalités suivantes :

10€ par licencié (en fonction du nombre de licenciés de votre club connu au 1er mars 2020, ex : un club de 150 licenciés se verra accorder une aide de 1500 euros).

La moitié de cette aide (5€/licencié) sera créditée sur le compte Ligue du club et viendra en déduction des sommes dues pour l'achat des licences 20-21

L'autre moitié (5€/licencié) sera créditée sur le compte District du Club.

Pour les clubs ayant moins de 100 licenciés, une dotation en ballons viendra en supplément de l'aide.

LIRE : Communiqué de la FFF sur notre site (<https://isere.fff.fr/simple/fonds-national-de-solidarite-en-faveur-des-clubs/>).

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 16 JUIN 2020

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

CHAMPIONNAT U 18F À 11

Suite à échanges téléphoniques effectués par le président de la commission auprès des clubs ainsi que des mails reçus de certains d'entre eux :

8 Clubs ont répondu vouloir engager une équipe U 18 à 11.

- Nivolas 2
- GUC Féminin
- Isle Abeau
- LCA Foot 38
- ACND
- FC Sud Isère
- Claix Football
- Rachais

De ce fait la commission Féminine envisage la création d'un championnat U 18 F à 11 District pour la saison 2020/2021.

Merci à chaque club concerné de bien vouloir confirmer par Mail officiel l'engagement de cette équipe, auprès de la commission féminine en y indiquant les coordonnées du responsable de la catégorie.

Bien entendu, si d'autre club envisage la création d'une équipe U 18 F à 11 qu'il le fasse savoir de la même manière.

Date limite de réponse par Mail le Mardi 30 juin.

Bien entendu, les clubs de GF 38 et de Bourgoin évoluant la saison dernière en Niveau 1 Ligue évolueront la saison prochaine dans le championnat Ligue.

Après renseignements pris auprès de la Ligue, les courriers concernant l'engagement ligue n'étaient qu'un sondage pour la préparation de sa saison.

Toute demande d'évolution en ligue est soumise à l'accord préalable du District notamment lorsque celui-ci ne dispose pas des équipes nécessaires pour organiser son propre championnat.

DATE LIMITE DE LA VALIDATION DES PRÉ- ENGAGEMENTS

Seniors F à 11 D 1 : 24 Aout 2020

Seniors F à 11 D 2 : 7 Septembre 2020

Seniors F à 8 : 7 Septembre 2020

U 18 F à 11 : 7 Septembre 2020

U 18 F à 8 : 14 Septembre 2020

U 15 F à 8 : 14 Septembre 2020

CHAMPIONNATS

➤ Suite à l'arrêt des Championnats en date du 13 mars 2020, aucun titre, ni fanion n'est décerné.

CHAMPIONNAT LIGUE SENIORS F

Accède directement en Championnat R 2 Ligue :

AS Grésivaudan

PLENIERE

La Plénière est prévue dans la **2e quinzaine de Septembre** suivant les directives à venir.

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 16 JUIN 2020

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, H. GIROUD GARAMPON

SPORTIVITE PAR EQUIPES

Vous trouverez ci-dessous le classement de la sportivité qui concerne les seules équipes concernées par une éventuelle montée acquise dans le cadre de l'article 24-2-2 des règlements sportifs du district

Annule et remplace le tableau paru dans le PV 481

CLUB		DIVISION	PENALITES MATCH	MALUS	BONUS FORMATION			NOMBRE MATCHS	PENALITE CORRI- GEE	PENALITES POUR ABSENCE		SPORT +DC+AC
					REU- NION AVANT SAISON	EDUC	DIR			ARB	AC : DIRI- GEANT	
Voiron Moirans Fc	581454	D1-A	27	0	0	0	0	14	27	0	0	-27,00
St Andre Le Gaz As 1	520603	D1-B	24	15	0	0	0	14	24	0	16	-55,00
Sud Isere Fc	548244	D2 -A	29	0	0	0	0	14	29	0	0	-29,00
Balmes Nord Isere Fc	550078	D2-B	28	0	5	0	0	14	28	0	3	-26,00
Formafoot	553891	D2-B	23	30	5	0	0	14	23	0	11	-59,00
Ruy Montceau	534262	D2-B	20	0	0	0	0	14	20	3	9	-32,00
Vezeronce Huert	580949	D2-C	22	15	0	0	0	14	22	0	2	-39,00
Martinérois 2	550437	D3-A	14	15	0	0	0	14	14	0	5	-34,00
Liers Fc	546354	D3-B	17	0	0	0	0	14	17	4	4	-25,00

St Lattier As	516886	D3-B	36	0	0	0	0	14	36	0	7	-43,00
Turcs Verpilliere	547542	D3-C	39	15	0	0	0	14	39	0	18	-72,00
Vézéronce Huert 2	580949	D3-D	36	0	0	0	0	14	36	0	7	-43,00
Crolles 2	517504	D4-A	22	0	0	0	0	14	22	0	9	-31,00
St Martin Uriage Fc	532637	D4-A	23	15	0	0	0	14	23	0	4	-42,00
Moirans	581674	D4-B	36	0	0	0	0	13	38,77	3	4	-45,77
Vinay	533561	D4-C	33	30	0	0	0	14	33	0	6	-69,00
Velanne Fc	545040	D4-D	10	15	0	0	0	14	10	0	7	-32,00
Eyzin St Sorlin	582106	D4-E	19	15	0	0	5	14	19	1	10	-40,00
Domene Asjf 2	521966	D5-A	7	0	0	0	0	9	7			-7,00
Sud Isère 2	548244	D5-A	5	0	0	0	0	9	5			-5,00
Fontaine As 1	521191	D5-B	5	0	0	0	0	8	5,63			-5,63
Crossey As1	519931	D5-C	6	0	0	0	0	9	6			-6,00
Bizonnes Es 1	526561	D5-D	23	0	0	0	5	9	23			-18,00
Ruy Montceau Us 3	534262	D5-E	2	0	0	0	0	9	2			-2,00
Faramans Cs 2	537039	D5-F	1	0	0	0	0	10	0,9			-0,90
Agnin Fc 1	582776	D5-G	0	0	0	0	0	9	0			0,00
Turcs verpillère 2	547542	D5-G	2	0	0	0	0	9	2			-2,00



COMMISSION D'APPEL

REUNION DU LUNDI 15 JUIN 2020

Président : H. Giroud-Garampon

Présents : G. Biserta, R. El Rhaffari, JM.Kodjadjanian, V. Scarpa

Excusés : M. Vachetta, A. Secco, J. Louis, R. Nodam, F. Agaci, F. Morel

CONVOCATION

Dossier n° 35 : Appel du club de AS VEZERONCE HUERT en date du 13 juin 2020 contestant les décisions prises par les Commissions Ethique et Prévention et Sportive :

Classement sportivité ; non accession équipe SENIORS 1 en D1

L'audition aura lieu le mardi 23/06/2020 à 19H00.

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président de séance

Hervé GIROUD GARAMPON

Le Secrétaire de séance

Vincent SCARPA

.....

REUNION DU JEUDI 18 JUIN 2020

Président : H.Giroud-Garampon

Présents : R.El Rhaffari, J.Louis, F.Morel, V.Scarpa

Excusés : M.Vachetta, A.Secco, R.Nodam, F.Agaci, JM Kodjadjanian, G.Biserta,

CONVOCATION

PROCEDURE D'URGENCE

Dossier N°36 : Appel du club de FC VALLEE DU GUIERS en date du 17 Juin 2020 contestant la décision prise par la commission sportive en date du 11 juin 2020 parue au PV 481 du 12 Juin 2020.

Refus d'accession de l'équipe U15 en D1

L'audition aura lieu mardi 23 juin 2020 à 18h00

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.



APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU JEUDI 18/06/2020

RELEVÉ DE DÉCISION

DOSSIER N°31 : Appel du club du FC SEYSSINS en date du 08 Juin 2020 contestant la décision prise par la commission sportive en date du 2 juin 2020 parue au PV 480 du 04 Juin 2020.

Non accession du club de SEYSSINS catégorie U20 en R2.

La commission départementale d'appel :

Confirme la décision de la commission sportive prise le 02/06/2020.

Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de SEYSSINS.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU JEUDI 18/06/2020

RELEVÉ DE DÉCISION

DOSSIER N°32 : Appel du club de L'AS ST ANDRE LE GAZ en date du 10 Juin 2020 contestant la décision prise par la commission sportive en date du 2 juin 2020 parue au PV 480 du 04 Juin 2020.

Non accession du club de ST ANDRE LE GAZ catégorie Séniors en R3.

La commission départementale d'appel :

Confirme la décision de la commission sportive prise le 02/06/2020.

Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de L'AS ST ANDRE LE GAZ.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président de séance

Hervé GIROUD GARAMPON

Le Secrétaire de séance

Vincent SCARPA

